

**3R**  
**Société par actions simplifiée unipersonnelle**  
**au capital de 100 euros**  
**Siège social : 49, avenue de Ségur – 75007 PARIS**

**894 850 452 RCS PARIS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 4 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 4 novembre,  
A 8 heures,

Madame Roxane ROUAS RAFOWICZ,

Associée Unique de la société 3R,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

Madame Roxane ROUAS RAFOWICZ, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 49, avenue Ségur – 75007 PARIS au 4 Les Fourneaux – 18240 STE GEMME EN SANCERROIS et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.**

"Le siège social est fixé : 4 Les Fourneaux – 18240 STE GEMME EN SANCERROIS".

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique  
Roxane ROUAS RAFOWICZ